

AS VLB

Association Sportive et golfique de Verrières Le Buisson

Voie de la Vallée de la Bièvre 91370 Verrières le Buisson

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le samedi treize janvier à dix-sept heures,

L'assemblée générale ordinaire de l'association **AS VLB** (Association Sportive et Golfique de Verrières Le Buisson) s'est tenue au siège social à Verrières le Buisson (91370) Voie de la Vallée de la Bièvre, sur convocation de la présidente, conformément aux statuts.

L'assemblée est présidée par Madame Agathe COUTURIER, Présidente ; Monsieur Jean-François ARMANINI est désigné secrétaire de séance.

Madame COUTURIER présente ses vœux aux membres présents, puis constate que 28 membres sont présents et 7 membres sont régulièrement représentés.

Le quorum (1/10è) étant atteint, elle constate que l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame la Présidente rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Rapport moral de la Présidente.
- 2/ Rapport financier du Trésorier.
 - Présentation du compte résultat 2023,
 - Présentation du budget prévisionnel 2024,
- 4/ Rapport sportif du responsable sportif.
- 5/ Questions diverses.

La Présidente met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire des statuts,
- un exemplaire de la convocation,
- la feuille de présence,
- les pouvoirs.

Puis Madame COUTURIER donne connaissance de son rapport en évoquant les sorties de l'année passée puis celles prévues pour 2024, l'opération Paragolf avec les jeunes en situation de handicap de l'Haÿ les Roses, les quatre coupes précédemment organisées dont l'une au profit de l'association Épilepsie France, la baisse des effectifs et le forum des associations de Verrières le Buisson.

Ensuite Madame COUTURIER passe la parole à Monsieur Michel DEGREMONT, pour la présentation des comptes financiers.

Monsieur DEGREMONT apporte des précisions sur le résultat positif de l'année 2023 (1.227,26 euros) grâce à l'obtention de subventions non prévues, même avec une augmentation des achats et du budget « équipe ».

Pour le budget prévisionnel 2024, Monsieur DEGREMONT indique qu'il est prévu pour les dépenses une baisse des achats, une augmentation des frais d'inscription aux compétitions et de la cotisation d'assurance ; pour les recettes il fait état d'une baisse des cotisations d'adhérents adultes et des droits de jeux ainsi que la suppression de subvention.

Ces lectures terminées, la discussion est ouverte et des échanges ont lieu sur les sujets suivants : les frais des joueurs aux compétitions collectives, la diffusion des sorties organisées par l'AS, la participation financière de joueur classé 2,5.

La discussion étant close et personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution :

Les membres après avoir pris connaissance du compte de résultat clos le 31 décembre 2023, l'approuvent tels qu'il leur est présenté par le trésorier.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

Les membres, après avoir pris connaissance du budget prévisionnel pour l'année 2024, l'approuvent tels qu'il leur est présenté par le trésorier y compris le montant de la cotisation annuelle savoir : 33 euros pour les adultes, 15 euros pour les jeunes de l'école Elite et 1 euro pour les jeunes de l'école Loisir.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité moins une voix.

Madame la Présidente passe ensuite la parole à Monsieur Benjamin ETCHEMENDY, directeur du club, qui fait état des résultats des compétitions auxquelles les cinq équipes (en division 5) ont participé en 2023 avec un bilan collectif moins positif que prévu, le changement de capitaneat des équipes avec Théo LE MEUR, l'augmentation des séances de Paragolf.

Madame COUTURIER passe la parole à Monsieur Ian TIXIER, Maire-Adjoint de la ville de Verrières le Buisson qui, après avoir remercié la Présidente et le Directeur pour leur invitation, relève la qualité de l'école de golf, la dynamique de l'association et les séances de Paragolf pratiquées par le club.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures quarante-cinq minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

La Présidente
Agathe COUTURIER

Le Secrétaire
Jean-François ARMANINI